



## Augmentation de pension alimentaire

Par **sevbru**, le **26/02/2009** à **20:27**

Etant divorcé j'ai 2 enfants qui ont 14 ans et 9 ans, je paie actuellement une pension alimentaire de 125.00€ par enfant puisque mon ex-femme à la garde, mais celle-ci me demande une augmentation à savoir 180.00€ par enfants, je suis commerçant mon salaire annuel est de 10 740.00€ je vis maritalement ma comcubine a le même salaire deux enfants en garde altèrné sans pension alimentaire et nous avons deux crédits un de 556.00€ l'autre de 450.00€ par mois.

A combien peut s'élever au maximum la pension versée à mes enfants?

Comment peut-on calculer le montant d'une pension alimentaire?

Je vous remercie d'avance de bien vouloir répondre à ma question.

Par **MERLIN**, le **02/03/2009** à **16:26**

Bjr,

il n'est pas facile de répondre à ce type de question dans la mesure où il est également indispensable de connaître la situation de l'autre parent, des dépenses rendues nécessaires par la vie quotidienne des enfants concernés.

il n'existe pas de règle stricte, le législateur indiquant bien que la fixation se fait en fonction de la situation personnelle et financière des parties.

enfin, une observation, l'argumentation selon laquelle vous avez deux crédits (de montants importants d'ailleurs) qui amputent encore un peu plus vos facultés contributives est sans

effet.

en effet, le juge considère que les crédits ne sauraient primer sur les enfants. Il s'agit ainsi d'éviter que les personnes susceptibles de verser une pension ne créent pas un endettement afin de se soustraire à leur obligation alimentaire.

bon courage.